



Les conséquences sur l'état de santé de la violence faite aux femmes



 **Comunidad de Madrid**
www.madrid.org



Título:

Los efectos sobre la salud de la violencia hacia las mujeres.

Grupo de trabajo:

Marisa Pires Alcaide. *Pedagoga. Servicio de Promoción de la Salud. Subdirección de Promoción de la Salud y Prevención. Dirección General de Atención Primaria. Comunidad de Madrid.*

Luisa Lasheras Lozano. *Médica. Servicio de Promoción de la Salud. Subdirección de Promoción de la Salud y Prevención. Dirección General de Atención Primaria. Comunidad de Madrid.*

Ramón Aguirre Martín-Gil. *Médico. Servicio de Promoción de la Salud. Subdirección de Promoción de la Salud y Prevención. Dirección General de Atención Primaria. Comunidad de Madrid.*

Mercedes Rumayor Zarzuelo. *Residente de Medicina Preventiva y Salud Pública. Hospital Clínico San Carlos. Comunidad de Madrid.*

Ana Anes Orellana. *Psicóloga. Servicio de Promoción de la Salud. Subdirección de Promoción de la Salud y Prevención. Dirección General de Atención Primaria. Comunidad de Madrid.*

Sonsoles Garabato González. *Trabajadora Social. Servicio de Promoción de la Salud. Subdirección de Promoción de la Salud y Prevención. Dirección General de Atención Primaria. Comunidad de Madrid.*

Milagros Ramasco Gutiérrez. *Socióloga y Enfermera. Servicio de Promoción de la Salud. Subdirección de Promoción de la Salud y Prevención. Dirección General de Atención Primaria. Comunidad de Madrid.*

Alfonso Lara Expósito. *Trabajador Social. Servicio de Promoción de la Salud. Subdirección de Promoción de la Salud y Prevención. Dirección General de Atención Primaria. Comunidad de Madrid.*

Nicole Aerny Perreten. *Enfermera. Servicio de Informes de Salud y Estudios. Subdirección de Promoción de la Salud y Prevención. Dirección General de Atención Primaria. Comunidad de Madrid.*

Edita:

Subdirección de Promoción de la Salud y Prevención.
Dirección General de Atención Primaria.
Consejería de Sanidad. Comunidad de Madrid.

Depósito legal: M. 3596-2011



Esta versión forma parte de la Biblioteca Virtual de la Comunidad de Madrid y las condiciones de su distribución y difusión se encuentran amparadas por el marco legal de la misma.



comunidad.madrid/publicamadrid

LES CONSÉQUENCES SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES

¿ Qu'est-ce que la violence au sein du couple ?

- Ce sont les mauvais traitements physiques et/ou psychiques qu'exercent certains hommes envers leurs partenaires (mari ou compagnon sentimental) parce qu'elles sont des femmes.
- Il s'agit d'un instrument utilisé pour maintenir le contrôle et le pouvoir sur les femmes.
- Très fréquente, la violence peut s'adresser à n'importe quelle femme et elle existe dans tous les pays.

Les femmes et les hommes ont les mêmes droits. Rien ne justifie un acte de violence. La violence à l'égard des femmes constitue une atteinte grave à leurs droits et à leur santé.

¿ Comment se produit cette forme de violence ?

- Elle se manifeste habituellement de façon graduelle, par des attitudes et des comportements qui ne sont pas considérés abusifs, mais qui sont plutôt des **actes d'amour**, comme par exemple la « jalousie ».
- Par la suite, la violence psychologique (insultes, humiliations, dénigrements) apparaît clairement et enfin, mais pas toujours, la violence physique.
- Les hommes qui maltraitent les femmes les forcent souvent à avoir des relations sexuelles. Les relations sexuelles forcées sont des violations.

En raison de cette manifestation initiale de la violence, de nombreuses femmes tardent à se rendre compte qu'elles sont maltraitées, mais leur état de santé est déjà affecté.

LES EFFETS NÉFASTES DE LA VIOLENCE SUR LA SANTÉ DES FEMMES

La violence a toujours des **effets très graves**, difficiles à identifier, **sur la santé des femmes**. Les femmes perçoivent que leur état de santé est mauvais, mais n'associent pas toujours cet état à la violence.

Les effets néfastes les plus fréquents sont les suivants :

- Changements d'humeur, tristesse parce qu'elles manquent d'estime, envie de pleurer.
- Douleurs de dos ou des douleurs articulaires, maux de tête, douleurs musculaires.
- Anxiété ou angoisse, irritabilité.
- Insomnie, fatigue permanente, perte d'appétit.
- Manque de désir sexuel.
- Troubles digestifs (douleurs abdominales, troubles gastro-intestinaux, syndrome du côlon irritable).

Les autres effets néfastes possibles sont :

- **Les dommages corporels dus aux agressions directes** (blessures, plaies, brûlures, fractures, bleus, ...).
- **Les rapports sexuels forcés** qui entraînent des douleurs et /ou des infections sexuellement transmissibles.
- **Les troubles associés à la menstruation** (menstruations irrégulières, douloureuses, rétention d'eau, irritabilité, etc.)
- **Les grossesses non désirées** à la suite de rapports sexuels non consentis (viols). Dans ces cas, la dépression après l'accouchement est

plus fréquente, la courte durée de l'allaitement maternel, le faible gain de poids pendant la grossesse et la consommation d'alcool et de tabac lorsque les grossesses ne sont pas souhaitées.

- **Les avortements spontanés, les interruptions volontaires de grossesse et les césariennes** plus fréquents que chez les autres femmes.
- **L'isolement** des femmes de leurs amis, famille, voisins, associations et groupes sociaux. Cet isolement est une stratégie des hommes qui maltraitent les femmes pour les maintenir démunies.

À la suite d'effets néfastes sur la santé, les femmes battues **ont besoin de l'attention des professionnels de la santé et sont hospitalisées plus fréquemment** que les femmes qui ne sont pas maltraitées.

Il est très important que les femmes parlent de leur situation de mauvais traitements lors des consultations. Les professionnels de la santé peuvent ainsi orienter le diagnostic et le traitement de leur problème et leur offrir d'autres types d'aides, en cas de besoin.



LES EFFETS NÉFASTES DE LA VIOLENCE SUR LA SANTÉ DES ENFANTS



- La santé des enfants est toujours affectée bien que la violence s'adresse à la mère. Ils **présentent des symptômes similaires à ceux de leurs mères** tels que **des blessures physiques** (hématomes, blessures, coupures, fractures des os, etc.) ou **des signes de souffrance affective** qui peuvent se manifester sous forme d'eczéma, asthme, troubles du sommeil, manque de contrôle des urines et des selles, irritabilité, colère, faible estime de soi, anxiété, dépression, tentatives de suicide etc.

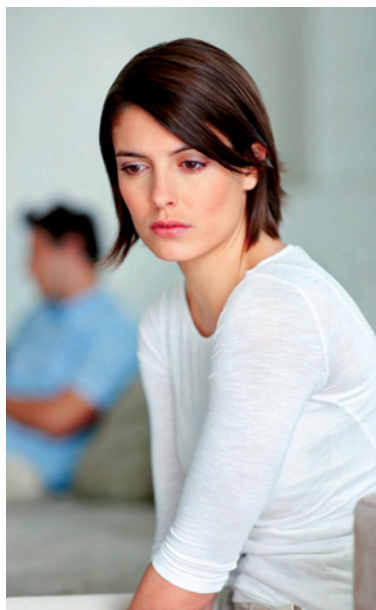
- **Retard de croissance**, manque d'appétit.
- **Retard du développement intellectuel**, retard au niveau du langage, et des compétences motrices par rapport à d'autres enfants du même âge et de la même condition sociale.
- **Rendement scolaire affaibli** (manque de concentration, manque d'assiduité, etc.).
- Ces enfants ont souvent **du mal à établir des relations** avec leurs camarades et ont tendance à vouloir **être seuls** et même, **à s'isoler**.
- Ils peuvent **apprendre à résoudre leurs conflits par la violence** et reproduire les comportements de leurs parents.

Il est important de détecter le plus tôt possible une situation de violence, car cela permet de prendre rapidement les mesures nécessaires pour y mettre fin et pour améliorer l'état de santé des enfants ou adolescents.

PRÉVENIR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES. UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE

Pour prévenir la violence faite aux femmes nous pouvons :

- Identifier comme violence des insultes, humiliations, menaces, bousculades, etc. humiliantes envers les femmes.
- Être intolérants avec les agresseurs et ne pas justifier leurs comportements par des commentaires comme : « c'était une bonne personne, mais il avait des problèmes d'alcool, il se faisait du souci pour ses papiers, son travail », « les femmes peuvent émettre de fausses accusations », « ça reste dans la famille (privé) », « c'est qu'il était jaloux ... elle le méritait. »
- Rejeter toute forme de violence et apprendre à gérer les conflits pour les surmonter.
- Éviter les commentaires et les blagues sexistes parce qu'ils dévalorisent les femmes.
- Ne pas justifier des attitudes de contrôle envers les femmes comme par exemple surveiller leurs dépenses, leur tenue vestimentaire et empêcher leur autonomie pour prendre des décisions (étude, travail, relations, loisirs), etc.
- Ne pas justifier la violence sous prétexte de différences culturelles (le modèle d'une bonne épouse, bonne mère, bonne fille et ainsi de suite.)



Pour prévenir la discrimination contre les femmes et contribuer à l'égalité, nous pouvons :

- Éduquer les hommes et les femmes dans le respect mutuel et l'égalité des droits.
- Offrir les mêmes possibilités aux filles et aux garçons, n'exigeant pas de comportements différents.
- Promouvoir des relations affectives saines, favoriser la liberté et le respect à l'égard des femmes.
- Éviter les programmes télévisés, jeux vidéo, films etc. qui encouragent la violence et le comportement offensif envers les femmes.
- Collaborer activement avec les institutions et organisations œuvrant pour l'égalité.

La lutte contre la violence n'est pas un combat entre les hommes et les femmes, c'est une question de cohésion sociale et familiale à laquelle nous collaborons.



QUE POUVONS-NOUS FAIRE SI NOUS CONNAISSONS UNE FEMME MALTRAITÉE

- **Lui faire sentir qu'elle n'est pas seule** : écoutez-la, rassurez-la et soutenez-la.
- **L'aider à recevoir des informations** sur les ressources disponibles.
- **L'accompagner aux endroits** où elle peut obtenir de l'aide (centres de santé, points locaux de violence domestique, services sociaux, associations d'immigrants, de femmes, etc.)
- L'informer qu'elle peut **prendre rendez-vous au Centre de santé et discuter de ce problème** avec le professionnel de santé qui la reçoit.
- Faire preuve de respect sans porter de jugement sur elle, tout en étant à ses côtés, **la soutenant pour qu'elle ait confiance en elle-même, pour qu'elle puisse prendre ses propres décisions.**
- **Transmettre des messages positifs** qui lui fassent comprendre qu'il est possible de rompre avec la situation de violence.

Nous devons respecter ses décisions et ne pas la juger. En étant à ses côtés tout en l'aidant à réfléchir sur sa situation, nous pouvons contribuer à améliorer sa confiance en elle-même et à qu'elle puisse prendre des décisions.

SI VOUS ÊTES MALTRAITÉE

- Pour vous protéger de l'agresseur, **ne lui communiquez pas** les mesures ou les décisions que vous prendrez.
- **De nombreuses femmes** ont vécu cette situation avant vous et **elles ont pris les devants, ayez confiance et demandez de l'aide.**
- Lorsque vous décidez de dénoncer la situation vous pouvez recourir à la loi. **Il existe des lois contre la violence sexiste qui vous protègent**, car elles s'adressent à toutes les femmes, qu'elles soient immigrantes ou non, avec ou sans papiers en règle.
- **Lors de consultations, parlez-en aux professionnels de la santé** car ils peuvent vous aider à améliorer votre santé et à entamer le processus pour mettre fin à la situation de violence où vous vous trouvez.
- **Faites confiance à votre famille et à vos amis**, ils peuvent vous aider. **Ne croyez pas ce que dit l'agresseur**, comme, par exemple « tu es méchante, personne ne te croira », « tu perdras le soutien de toute la communauté à la fois moralement et professionnellement », « tu perdras tes amitiés », « ta famille mourra de honte à cause de toi ».

Pensez que de nombreuses femmes ont vécu cela avant vous et elles en sont sorties gagnantes. Bien que cela semble difficile maintenant, vous devez être sûre que c'est possible de mettre fin à la violence et de réorganiser votre vie.



LES RESSOURCES POUR LE TRAITEMENT DE LA FEMME MALTRAITÉE

N'oubliez pas que vous pouvez avoir recours aux ressources spécialisées qui offrent des informations et de l'aide :

Dans la Communauté de Madrid

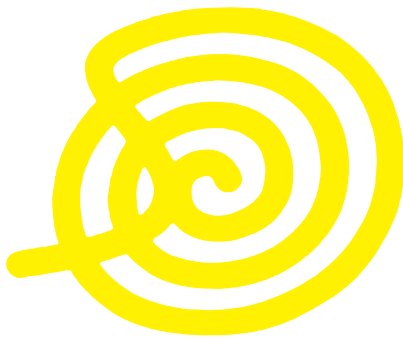
- Vous pouvez recevoir des informations et des conseils en appelant le **012 Mujer** (012 Femme. Ligne d'assistance téléphonique aux femmes. Ce service se propose en espagnol, anglais, français et roumain) ou en vous rendant au Point municipal de l'Observatoire régional sur la violence sexiste de votre quartier ou de votre communauté, dans la Communauté de Madrid.
- Vous pouvez obtenir des soins de santé et des informations par le biais des centres de santé de la Communauté de Madrid.
- Le numéro de téléphone **112** ne peut être utilisé que dans des situations d'urgence.
- Vous pouvez obtenir des informations sur les groupes d'entraide et les associations de femmes qui prennent en charge les femmes maltraitées auprès du Conseil Municipal de la Femme (*Concejalía de la Mujer*) ou des services sociaux municipaux.

Autres ressources :

- Site Web de la Communauté de Madrid : <http://www.madrid.org>
- Guide des ressources de la Direction Générale de la Femme : <http://www.recursosmujeres.org/default.php>

Au niveau de l'État

- Vous pouvez recevoir des informations et des conseils en appelant le **016**.
- Pour les malentendants et / ou pour toute déficience de la parole, composez le **900 116 016**.



Servicio Madrileño de Salud
Dirección General de
Atención Primaria



Comunidad de Madrid